

# Les femmes et la représentation politique vues par des députées et députés du Québec\*

Manon Tremblay et Réjean Pelletier

Femmes et représentation politique; en soi, ce sujet a quelque chose d'irréel, voire de saugrenu. En effet, tout concourt à nous convaincre que la représentation politique ne concerne pas les femmes. Il n'est pas besoin d'examiner longuement la pensée des auteurs associés à la tradition démocratique pour conclure au sexisme de leurs réflexions (voir à cette fin les analyses de Elshtain 1974, 1981; Evans *et al.* 1986; Jaggar 1988; Okin 1990; Tuana 1992). Quand ces penseurs n'ont pas explicitement refusé aux femmes le droit de s'impliquer dans les affaires publiques (voir Hegel et Rousseau), ils ont développé des théories démocratiques qui, bien que présentées comme neutres et universelles, correspondaient plutôt à l'expérience masculine. En effet, derrière leur apparence de généralité et de neutralité, ces théories sont sexistes : non seulement elles n'intègrent pas la catégorie du sexe (*gender*) dans leurs paramètres, mais encore elles prennent le masculin comme la norme. Ainsi, des notions comme celles de citoyenneté, de liberté et d'égalité ne renvoient pas au même contenu selon qu'il s'agit des femmes ou des hommes. Il en va de même de la notion d'État-providence (Pateman 1989, Siim 1988).

Le même raisonnement s'applique lorsqu'il s'agit de considérer les règles du jeu politique. Au Canada et au Québec, le système électoral de type uninominal à un seul tour ne favorise guère la représentation politique des femmes : c'est que, ne pouvant présenter qu'une seule candidate ou un seul candidat et considérant la pérennité d'un modèle de l'*homo politicus* lors de la sélection des candidatures (Deber 1982; Norris et Lovenduski 1989; Studlar et McAllister 1991), les partis politiques craignent les réactions négatives de l'électorat à l'égard d'une femme candidate. Dans le cas où un parti peut espérer faire élire plusieurs de ses membres, les risques, au contraire, sont « moins grands » (Bogdanor 1983 : 248-250; 1984 : 113-117; Baskevin 1993 : 152-156; Brodie 1991; Brodie et Vickers 1982; Kohn 1984; Norris 1985; 1987 : 129-131; Welch et Studlar 1986). À cela, ajoutons : le sexisme des partis politiques au moment des campagnes d'investiture qui aurait pour conséquence de concentrer les candidatures féminines dans des circonscriptions peu compétitives<sup>1</sup>, les difficultés pour les femmes de trouver des bailleurs de fonds pour leur campagne (Brodie 1991; Maillé 1990a : 4-5)<sup>2</sup>, la centralisation de

1. Voir à ce propos Bashevkin 1982; 1983; 1991; 1993 : 84-85; Brodie et Vickers 1981; Erickson 1991; Hunter et Denton 1984; Vickers 1978. Par contre, dans le contexte québécois des élections générales de 1976, 1981, 1985 et 1989, nous n'avons pas vérifié cette idée; voir Pelletier et Tremblay 1992.
2. Les partis politiques ont d'ailleurs pris conscience de cette difficulté et ont mis sur pied, depuis quelques années, des Fonds destinés à aider financièrement les femmes intéressées à poser leur candidature au moment d'une élection. On pense au